

Règlement de la procédure d'admission en

**Bachelor des technologies du futur /
Licence Professionnelle des technologies du futur
de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat**

pour les titulaires d'un diplôme bac+2 Sciences et Techniques ou d'un diplôme jugé équivalent.

Procédure valable pour l'année universitaire 2023-24

Programme Bachelor/Licence
Professionnelle

<https://artsetmetiers.ma/>

Préambule :

Le présent règlement décrit la procédure de recrutement pour le programme de formation du **Bachelor / Licence Professionnelle des technologies du futur** actuellement en phase d'accréditation et d'autorisation auprès du MESRI.

Les candidats doivent être titulaire à minima d'un diplôme bac+2 Sciences et Techniques ou d'un diplôme jugé équivalent.

(Liste non exhaustive : DEUST, DUT, DTS des instituts de formation aux métiers IFMIA, IFEMEREE, ISTA)

Toute demande d'information concernant la procédure d'admission (inscriptions, pièces téléversées, convocations, notifications), les études et la vie à l'école doivent être adressées à l'Ecole d'Arts et Métiers campus de Rabat aux coordonnées suivantes :

Téléphone : (+212) 526 666 026

mehdi.sebti@artsetmetiers.ma -

Directeur de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat

gilles.regnier@artsetmetiers.ma -

Directeur adjoint de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat

moulay-rachid.babaa@artsetmetiers.ma

Directeur Pédagogique de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat.

I. L'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat (EAMR)

L'école Arts et Métiers campus de Rabat, un nouvel établissement d'enseignement supérieur marocain à caractère public, géré par une Fondation dotée d'un statut privé, est organisée selon le modèle d'enseignement supérieur, de recherche et d'entrepreneuriat des 8 campus français d'Arts et Métiers en conformité avec la réglementation française pour permettre la délivrance des diplômes de Arts et Métiers et en conformité avec la réglementation marocaine pour permettre la délivrance des diplômes nationaux marocains.

II– Candidature au concours d'admission

II.1- PUBLIC CONCERNÉ

Seules les personnes titulaire d'un diplôme bac+2 Sciences et Techniques ou d'un diplôme jugé équivalent dont sont autorisées à candidater.

II.2- CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS

Les candidates et candidats doivent avoir moins de 24 ans au 31 décembre 2023.

Les candidatures qui ne sont pas dans l'une des situations décrites au II.1 ne sont pas autorisées.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions définies par la loi marocaine pour accéder à l'enseignement supérieur.

Une inscription au concours correspond à un dossier validé par le candidat et accepté par l'Ecole d'Arts et Métiers campus de Rabat. Une renonciation ou une démission, quels que soient la date ou le motif, n'annule pas l'inscription. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

II.3- MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

L'inscription au concours d'entrée pour la formation de Bachelor / Licence Professionnelle des technologie du futur se fait de manière dématérialisée sur le site internet :

www.artsetmetiers.ma

conformément au calendrier donné en annexe. Les candidates et candidats se connectent sur l'onglet Etudiants/candidatures Etudiants. Il est rappelé que ces éléments sont purement personnels et ne doivent pas être transmis à une tierce personne. Les candidates et candidats sont invité·e·s à renseigner leurs informations administratives, à téléverser les documents demandés. L'inscription se termine lorsque le candidat ou la candidate, après avoir fourni l'ensemble des documents et pièces justificatives, a validé sa pré-inscription. **Les dossiers qui restent incomplets, non validés ou sans règlement à la date de clôture des inscriptions seront considérés irrecevables et seront annulés.**

II.4- FRAIS DE DOSSIER DE CANDIDATURE

La procédure de candidature au concours nécessite le paiement des frais de dossier de cinq cents dirhams (**500 DH**). Le règlement est à transmettre, avant la clôture des inscriptions (cf calendrier en annexe), sous l'une des formes suivantes :

- Dépôt en espèce sur le compte de la **Fondation Ecole Arts et Métiers campus de Rabat** EAMR tenue à la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) Agence Rabat Agdal
- Par virement sur le compte de la **Fondation Ecole Arts et Métiers campus de Rabat** EAMR tenue à la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) Agence Rabat Agdal (RIB), en indiquant dans le libellé vos nom, prénom et « candidature Bachelor » compte numéro : **310 810 1093 122 7040885 0129**
- Par chèque à l'ordre de la **Fondation Ecole Arts et Métiers campus de Rabat**, à déposer à la direction de l'EAMR en indiquant au dos votre nom, prénom et « candidature Bachelor »

L'absence de règlement au moment de la clôture des inscriptions au concours annule définitivement la demande d'admission.

Toute validation d'un dossier d'admission par le candidat nécessite un traitement. En conséquence, le règlement réalisé est définitivement acquis par l'Ecole et ne peut donner lieu à aucun remboursement quelle qu'en soit la raison.

II.5- DOCUMENTS A FOURNIR

Outre les informations à donner directement au clavier sur le site internet, les pièces justificatives sont à téléverser pendant la période d'inscription en un seul exemplaire. Les documents doivent être fournis au **format pdf**, la taille de chaque document **ne doit pas dépasser 2 Mo** et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Jusqu'à la date limite d'inscription, les candidates et candidats ont la possibilité de modifier leurs informations ou de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente.

Les documents à téléverser sont les copies au format pdf de :

- Carte Nationale d'Identité valable jusqu'à la fin de la procédure de recrutement (31 juillet 2023)
- Bulletins scolaires de l'année du Baccalauréat
- Diplôme de baccalauréat
- Bulletins semestriels de toutes les années post-bac, avec éventuellement les attestations de classement et les diplômes obtenus

IMPORTANT

Les candidats et candidates doivent pouvoir être contacté·e·s facilement par la direction des concours et recrutements ou directement par la direction de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat durant toute la procédure pour parer à tout problème.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription au concours. Tous les frais restent acquis

II.6- PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES COMMUNIQUEES PAR LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE

En application des modalités de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les données personnelles collectées par l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat sont destinées exclusivement à la gestion des candidatures et admissions.

En validant son inscription au concours, la candidate ou le candidat autorise automatiquement la transmission et l'utilisation de ses données à l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat, aux gestionnaires habilités par la direction de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat et aux membres des jurys d'admission, dans le cadre de la procédure d'admission.

L'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi marocaine **n°09-08** relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 18 février 2009.

L'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat informe les étudiants candidats, qui accepte, que pour des besoins administratifs, les données personnelles telles que les noms, prénoms, domicile, téléphones, date de naissance, numéros de carte d'identité nationale sont obligatoirement collectées.

De plus, les données personnelles précitées sont conservées par l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat, pour les besoins administratifs et de gestion des ressources humaines.

Toute personne concernée par le traitement de données personnelles, dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition prévus par la loi n°09-08 de ces données qu'elle pourra exercer auprès du Responsable du concours.

Toute demande devra être signée et accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité du demandeur et devra préciser son objet.

Les données à caractère personnel des candidates et candidats ayant été validées, leurs dossiers sont conservés cinq années à compter de la fin de la procédure d'admission en cas de contrôle que toutes les conditions réglementaires sont remplies avant délivrance du diplôme visé.

III Admissibilité

III.1- EVALUATION DES DOSSIERS

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'évaluation par un jury des éléments pédagogiques et de scolarité du dossier du candidat ou de la candidate. Cette évaluation se fait en l'absence de celui ou celle-ci.

Les critères de notation sont définis préalablement par le jury sur la base du niveau académique, dans les matières scientifiques mais aussi les matières de communication (notamment le Français et l'Anglais), de l'évaluation du potentiel et du projet professionnel des candidates et candidats. Les critères détaillés ne sont pas portés à la connaissance des candidats. L'évaluation du dossier donne lieu à une note sur 20.

III.2- JURY D'ADMISSIBILITE

La liste des candidats évalués est classée par ordre de mérite, c'est-à-dire par ordre décroissant de cette note d'évaluation du dossier. Un classement est établi pour chaque filière d'origine.

Le jury d'admissibilité est nommé conjointement par le directeur général d'Arts et Métiers et par le Directeur de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat. Il comprend deux représentants de l'école d'Arts et Métiers campus de Rabat et deux représentants d'Arts et Métiers incluant le Directeur Général d'Arts et Métiers ou son représentant, président du jury.

Le jury d'admissibilité définit une note limite appelée barre d'admissibilité. Les candidates et candidats dont la note est inférieure à la barre d'admissibilité se voient refuser l'admission en Bachelor / Licence professionnelle des technologies du futur. Les candidates et candidats dont la note est supérieure à la barre d'admissibilité sont déclaré-e-s admissibles et convoqué-e-s à l'entretien d'admission. Les résultats sont consultables sur le site internet de l'EAMR.

Les critères de notation du dossier sont :

Performance académique dans les matières scientifiques	(50%)
Performance académique dans les matières SHS	(30%)
Connaissances technologiques	(20%)

IV Admission

IV.1- EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les épreuves orales d'admission consistent en **un test d'anglais, un test de personnalité et un entretien en présentiel au centre d'Examen de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat situé sis au Bâtiment CFC (centre de formation continue) de l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT) Avenue Allal al Fassi, Rabat.**

En cas d'empêchement de présence le jour de la convocation à l'oral d'admission, Le(la) candidat(e) peut demander une connexion via TEAMS sous réserve de l'accord du jury préalablement averti au moins 48h au préalable.

Ils et elles peuvent notamment se rapprocher de l'établissement dans lequel ils sont en formation pour utiliser un matériel de qualité adéquate pour réussir leur entretien via TEAMS. Le candidat sera considéré seul responsable en cas de difficulté liée à la connexion, au matériel ou au logiciel.

Les candidates et candidats admissibles recevront une convocation par Email.

Il sera leur sera demandé, en début d'entretien, de présenter la pièce d'identité utilisée lors de l'inscription. Cette étape est indispensable pour l'identification et son absence est éliminatoire.

L'entretien évalue principalement la motivation du candidat ou de la candidate. Il se déroulera majoritairement en langue française mais une partie pourra être réalisée en langue anglaise afin d'évaluer les compétences d'expression et de compréhension orale en interaction.

Il donnera lieu à une note sur 20 attribuée par le jury d'entretien.

IV.2- JURY D'ADMISSION

Les candidats et candidates seront classé·e·s par ordre de mérite, sur la base de la moyenne de la note de dossier et des épreuves orales.

Le jury d'admission est nommé conjointement par le directeur général d'Arts et Métiers et par le Directeur de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat. Il comprend deux représentants de l'Ecole d'Arts et Métiers campus de Rabat et deux représentants d'Arts et Métiers incluant le Directeur Général d'Arts et Métiers ou son représentant, président.

Le jury d'admission définit deux notes limites appelées barres d'admission, séparant les candidats et candidates admissibles en trois groupes :

- le groupe de candidates et candidats ayant la meilleure moyenne forme la liste principale. Les personnes concernées sont admises en Bachelor / Licence Professionnelle des technologies du futur ;
- le groupe de candidates et candidats classé.e.s ensuite forme la liste complémentaire. Les personnes concernées ne sont pas admises à ce stade. Elles peuvent être appelées au fur et à mesure de la procédure, dans l'ordre du classement, par le directeur de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat;
- le groupe des candidates et candidats ayant la moyenne la plus basse : les personnes concernées sont définitivement éliminées.

Critères de notation :

Test écrit d'anglais	(40%)
Test de personnalité	(20%)
Entretien Aisance à développer des idées dans une discussion scientifique et technique	(40%)

V Intégration des candidats admis

Les candidats admis et candidates admises doivent accepter leur admission et régler l'acompte de 5000 Dhs sur leurs droits de scolarité avant la date limite précisée dans le calendrier annuel en annexe, sans quoi ils et elles seront définitivement radiés de l'admission en Bachelor / Licence Professionnelle des technologies du futur pour la session en cours. Ces droits de scolarité sont comptabilisés comme une avance sur le compte de l'étudiant.

Les candidates et candidats qui passent de la liste complémentaire à la liste principale deviennent admises ou admis. Ils et elles doivent accepter leur admission et verser l'acompte de 2000 Dhs dans les deux semaines qui suivent la notification, sans quoi ils et elles seront définitivement radié·e·s de l'admission pour la session en cours.

Les candidates admises et candidats admis ayant versé l'acompte doivent réaliser, au plus tard le jour de la rentrée, leur inscription administrative auprès de l'Ecole d'Arts et Métiers campus de Rabat, mais également et sans versement de frais supplémentaires, auprès d'Arts et Métiers, de manière dématérialisée. Un mail comprenant les indications nécessaires leur sera envoyé.

A titre indicatif et sans que cet effectif ne puisse constituer un engagement, 36 places sont proposées à l'admission en 2023 par la présente procédure.

VI Recours

Dans le cas où un candidat considère que la procédure n'a pas été respectée ou qu'il a été injustement traité, il peut, dans un délai de deux mois après la décision concernée, former un recours gracieux par lettre recommandée avec avis de réception au directeur de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat, en copie au directeur général d'Arts et Métiers aux coordonnées ci-dessous :

Monsieur le Directeur de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat
INPT, Av. Allal Al Fassi, Rabat

Monsieur de Directeur Général d'Arts et Métiers
151 boulevard de l'Hôpital

Annexe : calendrier de la session 2023

8 mai 2023	Ouverture des inscriptions
2 juillet 2023	Clôture des inscriptions
15 juillet 2023	
4 juillet 2023	Jury d'admissibilité
18 juillet 2023	
5 juillet 2023	Publication des résultats d'admissibilité
19 juillet 2023	Convocation aux entretiens à distance
10 au 21 juillet 2023	Epreuves orales
24 au 29 juillet 2023	
25 juillet 2023	Jury d'admission
1 août 2023	
27 juillet 2023	Publication des résultats
2 août 2023	Début des inscriptions administratives
31 juillet 2023	Délai de réponse des candidats admis avec versement de l'acompte
17 août 2023	
12 septembre 2023	Rentrée universitaire
21 septembre 2023	